

**A** SIGN OF INTELLIGENCE

Les pneus Marangoni sont homologués par le Centre de Recherche Marangoni et sont soumis aux essais de contrôle les plus sévères. En outre, notre entreprise a adopté un système de qualité certifié ISO 9001:2000. C'est pourquoi nous sommes tellement sûrs des performances de nos pneus que nous les garantissons à vie.



C'est une garantie exclusive par laquelle Marangoni couvre ses pneus non seulement contre tout défaut possible de fabrication, mais aussi contre tout dommage accidentel pouvant résulter de leur emploi normal sur route.

Ainsi, votre tranquillité est garantie. Toujours.



**MARANGONI**   
a sign of intelligence

## **P**ROCÉDURE DE DEMANDE D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour demander l'application de la garantie à vie, il suffit d'adresser un dossier complet au Service Client Allopneus par mail à l'adresse suivante :

**sav@allopneus.com**

ou par courrier à l'adresse :

**Pneus France nord  
Allopneus  
CS10058  
13182 Aix en Provence cedex 5**

Chaque dossier doit comprendre :

- Une attestation d'un professionnel faisant mention du problème rencontré
- Des photos du dit pneumatique
- Une facture d'achat

### **Normes d'application de la garantie**

- 1) un pneu présentant une bande de roulement résiduelle de 80% ou plus sera remplacée par un pneu Marangoni neuf ayant les mêmes dimensions et du même type (ou d'un type équivalent) ;
- 2) en cas de remplacement de pneus dont la bande de roulement résiduelle est inférieure à 80%, l'utilisateur devra payer un pourcentage du coût du pneu correspondant au pourcentage de bande de roulement usée (différence entre la profondeur de la bande de roulement du pneu neuf et la profondeur résiduelle) ;
- 3) si la profondeur résiduelle de la bande de roulement est égale ou inférieure au seuil prescrit par la loi, la garantie ne sera pas appliquée.

Le pourcentage de réduction est calculé en fonction du coût indiqué sur la facture ou sur le catalogue des prix en vigueur à la date indiquée sur le certificat de garantie.

N.B. Les frais de montage et d'équilibrage encourus pour le remplacement de pneus faisant l'objet de l'application de la garantie sont à la charge de l'utilisateur.

Pour tout problème concernant la garantie, n'hésitez pas à vous adresser à Marangoni Tyre S.p.A.

*Pneus Marangoni :  
Garantis à vie contre  
toute circonstance imprévisible.*



**Garantie à vie. 1** - C'est une caractéristique exclusive des pneus Marangoni assurant une protection totale non seulement contre tout défaut de fabrication, mais aussi contre tout dommage accidentel subi durant l'utilisation normale.

**2** - C'est un élément distinctif garantissant le pneu pendant tout son cycle de vie, un signe d'intelligence de l'équipe Marangoni et de l'attention qu'elle consacre aux exigences du client.

  
Tyres made in Italy

**MARANGONI**   
a sign of intelligence

Marangoni est orgueilleuse de développer des profils et des mélanges pour bandes de roulement en mesure de répondre à toute exigence de conduite, indépendamment du type de véhicule. La sécurité, la fiabilité et les performances de vos pneus dépendent essentiellement de leurs conditions d'utilisation et de maintenance. C'est pourquoi Marangoni Tyre, à travers son réseau de revendeurs agréés, vous offre un service à haute valeur ajoutée garantissant la sécurité, le kilométrage et la fiabilité de vos pneus Marangoni.

## **C**ONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE À VIE MARANGONI TYRE

Cette garantie couvre tout le cycle de vie du pneu neuf, indépendamment de la date d'achat. Les droits découlant de la garantie ne peuvent pas être cédés à aucun autre sujet en dehors de la personne mentionnée dans le certificat de garantie et doivent être considérés comme un ajout par rapport à ce qui est disposé par la norme en vigueur en matière de garantie des biens de consommation.

### **La garantie couvre tout dommage et toute panne occasionnés par :**

1. Défauts de fabrication et/ou des matières utilisées ;
2. Dommages irréparables résultant de l'emploi normal sur route.

### **Circonstances dans lesquelles la garantie n'est pas d'application et dommages non couverts :**

- a) Usure irrégulière et/ou prématurée occasionnée par des défauts mécaniques du véhicule, par des jantes défectueuses et/ou inappropriées, par des pressions de gonflage autres que celles prescrites, par des charges dépassant les limites prescrites par le fabricant du véhicule, par la traction de remorques ayant un poids et/ou des dimensions dépassant les valeurs indiquées dans la Carte Grise du véhicule.
- b) Dommages occasionnés par un emploi non correct et/ou prolongé de chaînes.
- c) Dommages occasionnés par l'emploi des pneus à l'occasion de courses.
- d) Emploi du pneu non approprié aux caractéristiques techniques du produit, notamment dommages et usure irrégulière et/ou prématurée occasionnés par des chaussées non goudronnées ou des routes en mauvaises conditions d'entretien.
- e) Dommages réparables dans la zone de la bande de roulement.
- f) Dommages occasionnés lors de la pose et/ou de la dépose d'une roue et/ou le montage/démontage d'un pneu.
- g) Vol et dommages occasionnés par des actes de vandalisme.
- h) Dommages occasionnés par des accidents routiers.
- i) Problèmes résultant d'accidents routiers, d'incendies, de circonstances de force majeure.
- j) Détérioration résultant du contact prolongé avec des huiles minérales, des hydrocarbures, des solvants, des acides.
- k) Dimensions des pneus, indices de charge et codes de vitesse non correspondant aux valeurs mentionnées dans les documents d'immatriculation du véhicule.

## **C**ONTRÔLES À EFFECTUER PENDANT L'EMPLOI

Marangoni conseille une série de contrôles à effectuer pendant tout le cycle de vie opérationnel du pneu afin de garantir que ses performances répondent toujours aux conditions de sécurité, d'adhérence et de fiabilité requises. Par conséquent, il est conseillé d'effectuer régulièrement les contrôles ci-après.

### **Paramètres des roues**

- Pincement/ouverture, carrossage et déséquilibre des roues doivent être contrôlés régulièrement par un revendeur de pneus spécialisé.
- Si ces paramètres sont incorrects, le résultat est une usure rapide et irrégulière des pneus, ce qui impose leur remplacement plus fréquent.

### **Pression des pneus**

- Le contrôle et le réglage doivent être effectués sur des pneus à température ambiante (ayant parcouru peu de kilomètres à basse vitesse) au moins tous les 30 jours.
- Ne jamais dégonfler des pneus chauds.
- Une pression insuffisante des pneus peut causer :
  - a) des dommages structurels dus à une surchauffe et une fatigue excessives ;
  - b) une adhérence réduite, risque accru d'aquaplanage ;
  - c) une usure irrégulière et prématurée des deux épaulements du pneu ;
  - d) une consommation accrue de carburant.
  - e) un risque important d'endommagement du pneu en cas de chocs contre des obstacles (par ex. trottoirs).
- Une pression excessive des pneus cause :
  - f) une usure excessive et prématurée au milieu de la bande de roulement ;
  - g) une conduite moins aisée ;
  - h) moins de confort occasionné par une capacité inférieure du pneu à absorber les micro-aspérités de la chaussée.

### **Profondeur de la bande de roulement**

- La profondeur de la bande de roulement ne doit pas être inférieure au seuil minimum établi par la loi.
- Les performances totales du pneu diminuent progressivement au fur et à mesure que l'usure augmente.

### **Contrôles visuels**

- Si des gonflements ou des coupures sont observées sur les flancs, le pneu doit être contrôlé immédiatement par un revendeur spécialisé.
- Si un pneu subit un choc violent, il doit être contrôlé immédiatement par un revendeur spécialisé, même en l'absence de dommages visibles.
- Il est conseillé de vérifier régulièrement que les jantes ne présentent pas de déformations ou de défauts pouvant, à leur tour, endommager le pneu.
- Le degré d'uniformité de l'usure peut donner une indication utile sur le pincement/ouverture, carrossage et déséquilibre des roues et sur l'efficacité des amortisseurs.